



CFC, Effingerstrasse 27, CH-3003 Bern

Courrier A
SECO
Monsieur Guido Sutter
3003 Bern

Votre référence :
Notre référence : voj/ja
Dossier traité par : vij
Berne, le 7 septembre 2010

Modification de l'ordonnance sur l'indication des prix (OIP)

Monsieur,

En référence à la procédure de consultation sur l'objet susmentionné la Commission fédérale de la consommation (CFC) se détermine comme suit :

La CFC est favorable à la présente proposition d'extension de l'assujettissement des prestations de service. Selon elle il serait toutefois préférable, à l'avenir, de changer de système en vigueur et d'assujettir de manière générale les prestations de services à l'obligation d'indiquer les prix. Toute réglementation n'ayant véritablement de sens que pour autant qu'elle soit appliquée, la CFC espère vivement que les cantons engageront les moyens supplémentaires nécessaires pour assurer le respect de l'indication des prix dans les nouveaux domaines assujettis.

La CFC tient en outre à faire les remarques particulières suivantes:

- Art. 11c

La CFC salue la réglementation du mode d'indication des prix des voyages en avion telle que prévue à l'art. 11c. Est notamment bienvenue l'exigence suivante: s'il n'est pas possible de payer autrement que par carte de crédit et que ce mode de paiement entraîne un surcoût, le supplément prélevé doit être inclus dans le prix total.

- Art. 13 al. 2

La CFC estime que la précision apportée à l'art. 13 al. 2 va dans le bon sens, mais est réservée sur la possibilité de donner des prix indicatifs: ce mécanisme des prix indicatifs n'encourage-t-il pas en définitive la création de cartels ?



- Art. 16 al. 3

La CFC est opposée à la modification proposée. Elle estime en effet préférable pour les consommateurs de maintenir la pratique actuelle : le changement de pratique prévu risque de les induire en erreur sur les prix.

La Commission fédérale de la consommation vous remercie d'ores et déjà de l'intérêt que vous porterez à sa position et vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ses sentiments distingués.

COMMISSION FÉDÉRALE DE LA CONSOMMATION

Melchior Ehrler
Président

Jean-Marc Vögele
Secrétariat